



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE  
Kablaraska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE  
Tél. : 00.381.11 369 17 62 // Fax : 00.381.11 265 30 99

site: [www.efb.rs](http://www.efb.rs) | e-mail: [efb.admi@efb.rs](mailto:efb.admi@efb.rs) |

facebook :

<http://www.facebook.com/francuskaskola>



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Compte rendu du Conseil de gestion n°11 du 23 juin 2020

### Procès-verbal - Conseil de gestion

23 juin 2020

Réunion organisée en salle virtuelle compte tenu de la crise liée au Covid 19

#### Présents :

##### Membres avec voix délibérative :

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu
- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire,
- Mme Sandra VOJVODIC, parent élu, Secrétaire adjointe,
- M. Vuko DRAGASEVIC, parent élu,
- M. Radoje MARIC, parent élu
- M. Paul PRESSET, parent élu
- M. Julien ICHE, parent élu, Trésorier adjoint,

##### Membres avec voix consultative :

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'École Française de Belgrade,
- Mme Sylvie MARKOVIC, Directrice exécutive,
- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'École Française de Belgrade
- Mme BOURGIN, Consule,

### Membres excusés :

- M. Etienne DELAIGUE, parent élu, Trésorier, procuration donnée à François ALLAIN
- Mme Nathalie ROGON, Vice-Présidente, donne procuration à Mme BOURGIN
- M. Roland JANKOVIC, parent élu, donne procuration à Mme HEAM

### Voix exprimables en début de cession : 11

#### Mot du président

Le président indique que cette réunion contient un ordre du jour chargé.

Présentation de l'ODJ.

### **I. Adoption du procès-verbal CG 10**

Le PV de la dernière réunion du conseil de gestion est proposé au vote.

#### Décision du comité de gestion :

**Votants : 11**

**Pour : 10**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**LE PV est Adopté.**

### **II. Suivi concernant la villa ANASTASSIJEVICH.**

Suite aux dernières décisions du CG concernant le différend à propos de la villa Anastessijevich, l'avocate a pris acte de la proposition renouvelée du conseil et a fait une contreproposition, savoir un règlement à l'amiable pour la somme de 25 000 euros.

Mme Anastessijevich, continue d'envoyer des courriers régulièrement, cependant compte tenu que le CG a pris la décision de ne pas donner suite, qu'aucun élément complémentaire n'est apporté au dossier, que l'avis du cabinet d'avocat est de maintenir la proposition votée lors du dernier CG, le sujet est clos.

### **III. Contentieux Mme X**

La discussion se fait en l'absence de M. BOJIC.

Mme Sandra VOJVODIC quitte la réunion à 18h48 et donne procuration à M. MARIC.

Suite à une décision de justice en défaveur de l'établissement au profit de Mme X, cette dernière a obtenu un droit à réintégration au sein de la structure en qualité d'enseignante ainsi que le versement de dommages et intérêts.

Les membres du CG ont reçu par mail les documents relatifs à ce contentieux.

La décision de justice est exécutoire, cependant un dernier recours devant la Cour Suprême est envisageable qui pourrait peut-être permettre un sursoit à exécution du paiement des dommages.

Le second point de discussion concerne la réintégration de Mme X, compte tenu qu'aucun poste ne correspond actuellement à son emploi.

Après discussion, les membres du CG décident de suivre le conseil des avocats en charge du dossier afin de casser cette décision de justice et de faire les démarches nécessaires en ce sens..

Monsieur Maric quitte la réunion à 19h30.

#### **IV. Renouvellement contrat avec le cabinet d'avocat**

La collaboration avec le cabinet d'avocat était initialement prévue pour 6 mois. Le CG est invité à se positionner sur le renouvellement de cette collaboration.

Il est mentionné par les différents membres présents ayant à traiter avec eux que les retours sont très positifs tant en termes de réactivité que d'efficacité.

#### **Décision du comité de gestion concernant la poursuite de la collaboration avec le Cabinet d'avocat :**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La décision est votée à l'unanimité.**

#### **V. Tarifs garderie – rentrée 2020/2021**

Mesdames Guerguinov et Markovic présentent un récapitulatif concernant les nouveaux tarifs de garderie.

Il est précisé que compte tenu de la situation liée au Covid19 il est difficile d'avoir un bon visuel sur la rentrée, et qu'il n'est pas simple d'évaluer les tarifs et que les chiffres restent estimatifs, bien qu'il soit clair qu'il y aura une augmentation du nombre d'enfants en maternelle.

Les nouveaux tarifs proposés ont été évalués également en tenant compte de l'augmentation de différents services – comme le Mydan – auxquels l'école fait appel ayant augmenté leurs tarifs.

Quoiqu'il en soit, tant les nouveaux horaires que les activités proposées sont destinés à permettre un accueil optimal et optimisé des enfants.

Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des nouveaux tarifs pour le périscolaire pour la rentrée 2020/2021.

**Périscolaire**

**2019/20** Heures de présence classe : 5h15/jour – Horaire périscolaire : Garderie 14h15 à 18 H Activités / Clubs 14h15 à 15h15 Aide aux devoirs 14h15 – 15h15 et 15h15-16h15

2019/2020	NB	REVENU	1 JOUR	Facturation	Tarif / Heure
Garderie maternelle annuelle	23	18300	210	Année	1.51
Garderie maternelle trimestrielle	46	8460	72/54/54	Trm	1.20
Garderie 14h15	29	5220	72/54/54	Trm	1.20
Garderie 15h15	69	4140	72/54/54	Trm	1.20
Activités / Atelier 14h15-16h25	417	80784	75/70/70	Trm	5.97
Club annuel 14h15-16h25	45	8400	240	Année	3.43

**2020/21** Heures de présence classe : 7h15h lundi au jeudi, 8h15 vendredi – Horaire périscolaire : Garderie 15h15 à 18 H, vendredi 12h30-16h Activités / Clubs 15h15-16h15 (vendredi 12h45-13h45 et/ou 14h00-15h00) Aide aux devoirs 15h15-16h15 (vendredi 12h45-13h45 et/ou 14h00-15h00)

Garderie annuelle	30	26193	181 (15% de réduction)	Année	1.78
Garderie 1 (15h15-18 ven 12h35-16h)	29	7875	72	Trm	2.08
Garderie 2 (16h15-18) vend (13h30-16h)	30	3315	51	Trm	2.24
Activités / Atelier 12h30-13h30	300 est.	67500	75	Trm	6.25
Club annuel 12h30-13h30	45	8400	250	Année	3.57

### Décision du comité de gestion concernant les nouveaux tarifs:

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité**

### **VI. Organisation de la rentrée 2020/2021 : condamnation des salles en sous-sol / mise en place des Algeco**

Il est précisé dans un premier temps qu'une nouvelle demande auprès de la municipalité a été faite concernant le point de circulation entre la ruelle et le secondaire dans l'optique de transformer ce passage en voie unique.

Concernant la condamnation des salles en sous-sol – préconisée suite au rapport de la mission sécurité de l'AEFE - et pour ne pas perdre un espace d'accueil trop important, la question de faire installer des containers (Algeco) double est évoquée. Une solution optimale compte tenu de la situation, qui permettrait d'obtenir deux blocs de trois salles (24 places/salle) plus un double dédié à la maternelle remplaçant la salle de motricité.

Des demandes de devis ont été envoyées, avec une comparaison entre le prix d'achat et de location de ces blocs et incluant le montage et démontage, afin de prendre la meilleure décision pour les élèves et l'établissement en tenant compte de la durée estimée d'utilisation de telles installations.

Concernant cette éventualité, il est précisé qu'un échange avec le bailleur est en cours, ce dernier devant estimer d'une part la recevabilité de cette demande d'installation et d'autre par envisager une éventuelle réévaluation du montant de la location puisqu'une augmentation de la surface pourrait être intégrée. Les discussions et négociations étant en cours, il est difficile d'anticiper un quelconque coût quant à ce projet.

Il est cependant précisé l'importance de l'imminence de la rentrée et de sa bonne organisation, dans l'optique d'une rentrée « normale », c'est-à-dire hors situation sanitaire liée au Covid19, étant entendu qu'un manque de salle ou de place pourrait impliquer une diminution des effectifs, ce qui aurait une conséquence certaine sur les finances de l'établissement.

Aucun vote concernant ce sujet.

## **VII. Ressources Humaines :**

### **a. Remplacement d'un poste en comptabilité suite à départ en congé maternité (résultat du vote)**

Suite au vote électronique qui s'est déroulé entre le 17 et le 20 juin, le principe de valider le recrutement de Mme Sylvie Markovic sur le remplacement d'Anita Savcic à la comptabilité a été accepté. Les résultats du vote sont les suivants :

**Décision du comité de gestion :**

**Votants : 11**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Ce point est adopté.**

Concernant remplacement de Mme Markovic, savoir le poste à pourvoir de directeur/directrice exécutif/exécutive, deux candidats sont en bonne position, un troisième devrait être reçu en entretien dans les jours prochains.

Compte tenu des délais relativement courts, il est précisé que le recrutement doit se dérouler dans les meilleurs délais.

Il est décidé que pour le second entretien une commission composée de 4 membres du CG sera constituée pour avis et rencontre avec les candidats présélectionnés.

**b. Demande de congés sans solde de M. PAITREULT**

Au vue de la situation particulière rencontrée par M.PAITREULT, le CG est invité à se prononcer sur la demande de Congés sans solde effectuée.

Est évoquée la question du tuilage avec la personne qui va occuper son poste pour la rentrée scolaire. Il est proposé que M. Paitreault effectue une période en télétravail pour garantir la continuité du service.

**Vote pour l'acceptation du congé sans solde pour M. Paitreault du 1 octobre 2020 au premier juillet 2021, sous la réserve de son accord.**

**Nombre de votants 11**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Nul: 0**

**La demande est acceptée à l'unanimité.**

**VIII.Renouvellement du CG**

Trois postes se renouvellent à la rentrée. Ce point est juste destiné à anticiper ce renouvellement et à rappeler aux 3 membres qui doivent quitter le CG d'anticiper leur nouvelle candidature éventuelle.

## IX. Questions diverses

### a) Demande de Mme M.

Le résultat d'un conflit judiciaire ayant opposé un parent ex-membre du conseil de gestion à un membre actuel du CG a été porté à la connaissance du CG, incluant une demande de mise à l'ordre du jour de ce sujet à cette réunion ainsi que la radiation du membre du CG ayant perdu le procès.

Suite à discussion, et après lecture du mail de Mme M. il est décidé à l'unanimité que les conflits personnels - judiciaires ou non - ne doivent pas parasiter le travail du CG. Le CGPV ne souhaite en aucun cas interférer dans des conflits personnels ni prendre position.

### b) Demande de M. Bojic concernant un contrat groupe d'assurance santé

Suite à la demande du personnel de bénéficier d'un un assurance santé avec un tarif de groupe, demande déjà effectuée en décembre 2019, une étude comparative des assurances va être mise en place pour étude avant approbation du CG, sous réserve de la soutenabilité financière de l'établissement.

### c) Fermeture groupe CP suite à cas de Covid19

Mme La directrice informe le CG de la fermeture d'un groupe de CP suite à un cas de Covid19 avéré sur l'un des enfants du groupe. La direction indique que le protocole a été respecté et que la procédure est conforme à ce qui est attendu.

Il est précisé, alors que les parents communiquent entre eux, que la communication de l'établissement vis-à-vis des autres parents doit être plus transparente et sera toujours bienvenue.

Plus aucune question diverse n'étant soumise, la réunion est terminée.

François Allain, Président



Julie HEAM, secrétaire

